

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

| | | |
|-------------------------|--------------------|-------------|
| Un an, Saumur. | 18 fr. » c. Poste, | 24 fr. » c. |
| Six mois, — | 10 » — | 13 » |
| Trois mois, — | 5 25 — | 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

| | |
|--------------------------------------|--|
| 3 heures 13 minutes du matin, Poste. | |
| 9 — 04 — — Omnibus. | |
| 2 — 21 — — soir, Omnibus. | |
| 4 — 13 — — Express. | |
| 7 — 13 — — Omnibus. | |

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

| | |
|--|--|
| 3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit). | |
| 7 — 55 — — Omnibus-Mixte. | |
| 9 — 50 — — Express. | |
| 11 — 56 — — Omnibus-Mixte. | |
| 5 — 52 — — soir, Omnibus. | |
| 9 — 59 — — Poste. | |

PRIX DES INSERTIONS :

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Dans les annonces | 20 c. la ligne. |
| Dans les réclames | 30 — |
| Dans les faits divers | 50 — |
| Dans toute autre partie du journal. | 75 — |

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Autriche a accepté les préliminaires de paix admis déjà par la Prusse. Les plénipotentiaires de ces deux puissances sont réunis au quartier-général prussien pour négocier un armistice. »

« Le gouvernement italien vient de faire connaître son adhésion à la suspension des hostilités. »

Ainsi, le *Moniteur* confirme l'acceptation par l'Autriche des préliminaires de paix et la réunion, au quartier-général prussien, des plénipotentiaires des cours de Berlin et de Vienne pour la négociation d'un armistice. Mais il s'abstient de reproduire le passage de l'Italie avait déclaré accepter en principe ces préliminaires. En revanche, le journal officiel constate que le gouvernement italien vient de faire connaître son adhésion à la suspension des hostilités, c'est-à-dire, sans doute, aux cinq jours de trêve proposés par la Prusse.

Avant de souscrire à cette suspension d'armes, les Italiens paraissent avoir tenu à conquérir quelques-uns de ces points stratégiques, que, d'après l'Italie, leurs chefs d'armée regardaient comme nécessaires à la sûreté et à la régularité de leur position militaire, et au titre d'une dépêche de Florence ils y auraient réussi. Avant-hier 22, un combat de neuf heures a été livré par la division Medici aux Autrichiens retranchés à Cismona et à Primozano, à l'entrée du val Sugana, le long de la

Brenta, sur la route de Bassano à Trente. Après avoir délogé l'ennemi de toutes ses positions, les Italiens ont repris leur marche vers Trente, par le val Sugana. Ils se seront sans doute arrêtés à la nouvelle de l'acceptation de la suspension d'armes par leur gouvernement.

Quant à l'adhésion de l'Italie aux préliminaires de paix, bien qu'elle se fasse un peu attendre, on ne semble pas la considérer comme douteuse.

Du grand théâtre de la guerre en Allemagne, nous apprenons encore quelques mouvements antérieurs à la suspension d'armes. Il est aujourd'hui certain que le gros de l'armée du Nord a pu quitter Olmutz et descendre vers le Danube, une partie par le chemin de fer avant l'arrivée des Prussiens à Lundenbourg, l'autre par les routes à l'est de la March, le long des Karpathes, dans la direction de Presbourg. Avant d'atteindre Presbourg, ces dernières troupes auraient eu avec l'ennemi un engagement dont l'issue leur aurait été favorable.

Une nouvelle assez grave, en ce qu'elle indiquerait que l'Autriche, en acceptant la suspension des hostilités, n'a stipulé que pour elle-même et nullement pour ses alliés, c'est l'invasion par les Prussiens de l'extrémité nord-est de la Bavière. On sait que la suspension d'armes a commencé le 22. D'après la *Gazette de Munich*, c'est hier, 25, que des troupes prussiennes de toutes armes, venant de la Saxe, auraient pénétré à Hof, sur le territoire bavarois.

Une nouvelle conversation sur les affaires étrangères s'est engagée le 25 dans les cham-

bres du parlement anglais, et de nouvelles déclarations ont été faites par les membres du cabinet tory, relativement à l'attitude gardée par l'Angleterre dans les négociations pendantes. Mais pour savoir au juste quelles en sont la teneur et la portée, il convient d'attendre que nous ayons sous les yeux le texte des discours de lord Derby et de lord Stanley. Nous remarquerons seulement qu'en parlant de la cession de la Vénétie à la France, lord Derby, au dire du résumé télégraphique, aurait prétendu que c'était là un acte offensant pour l'Italie.

L'office Reuter, de Londres, croit savoir que les préliminaires de paix proposés par la Prusse, et approuvés par la France et l'Autriche, contiennent les clauses suivantes :

« Dissolution de l'ancienne Confédération germanique, organisation d'une nouvelle confédération en dehors de l'Autriche, constitution d'une nouvelle union de l'Allemagne du Nord, sous la direction militaire et diplomatique de la Prusse, faculté de former une union de l'Allemagne du Sud ayant une existence internationale indépendante, lien national entre les deux unions allemandes, annexion des duchés de l'Elbe à la Prusse, hormis les districts danois du Schleswig; paiement partiel des frais de guerre par l'Autriche, enfin intégrité de l'empire d'Autriche actuel, hormis la Vénétie. »

On mande de Francfort, 25 juillet, midi : « La chambre de commerce a décidé de ne pas payer les 52 millions de francs demandés par le général de Manteuffel. La ville entière

approuve cette détermination, et aimerait mieux subir le pillage que de se soumettre aux exactions du général prussien.

« Les familles continuent à quitter la ville. »
« La ville de Francfort s'est adressée à l'empereur des Français et au cabinet anglais pour demander qu'on intervienne en sa faveur. On dit que l'Empereur des Français a accueilli, avec sa bienveillance habituelle, cette demande faite dans l'intérêt de la civilisation. »

On télégraphie de Munich, le 25 juillet : M. Von der Pfordten s'est rendu hier de Vienne au quartier-général prussien à Nikolsbourg.

La Banque a réduit de 7 à 6 0/0 l'escompte des avances sur effets de commerce.

Le *Moniteur prussien* annonce que, par une ordonnance royale, datée de Brunn, le roi de Prusse a convoqué pour le 30 de ce mois les deux chambres du parlement prussien.

Le conseil municipal de Vienne a voté, sans discussion et à l'unanimité, une adresse à l'empereur d'Autriche, dont nous extrayons les passages suivants :

« . . . Dans un moment aussi douloureux, la municipalité de Vienne ne veut pas discuter tous les motifs qui ont amené la situation actuelle de l'empire. Toutefois elle croit devoir déclarer que cette situation provient moins des derniers échecs militaires que de la malheureuse politique que les conseillers de la couronne ont poursuivie depuis une longue série d'années, à l'intérieur aussi bien qu'à

FEUILLETON.

15

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Viaton.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

Ça et là stationnent quelques fauteuils dépareillés, qui paraissent étonnés de se trouver ensemble, évidemment empruntés à toute la maison, et réunis dans cette pièce, en l'honneur du maître de Treffieux.

Comme Blérierie dans sa lettre n'a parlé que de la tante, sans signaler d'acheteur, le jeune comte est allé s'enquérir chez M. Du Taillis.

Nous allons oublier de mentionner le meuble capital de cet appartement : une chaise longue en tapisserie, ramagée bleu sur un fond gris, et composée de deux parties qui, séparées, donnent un vaste fauteuil et un large tabouret. Ce lit de repos sans dossier occupé par Mme Du Taillis est placé en guise de causeuse près d'une cheminée sans feu, mais pré-

cautionneusement garnie de menu bois, que recouvrent quelques bûches.

Sur la partie de ce meuble, appelée tabouret, là où les pieds reposent d'ordinaire, est l'ouvrage de la fille du gentilhomme; des pantouffles brodées de rouge, à dessins algériens sur drap noir, commencées depuis longtemps pour un *quelqu'un* dépit par le mauvais état de la fortune du gentilhomme, reprises depuis deux jours, peut-être destinées un moment au maître de Treffieux, aujourd'hui sans emploi.

Toute cette misère qui navre est d'une propreté qui glace.

Le baron, en arrivant dans cette pièce, regarde craintivement sa femme; il l'aborde, et, s'adossant à la cheminée, examinant les fenêtres dépourvues de rideaux, ces meubles usés, boiteux, dépareillés, dit avec découragement :

— Cette bicoque, ainsi parée, va être estimée mille écus.

— Il fallait la parer mieux, répartit aigrement Mme Du Taillis.

— Le moyen? répliqua le gentilhomme.

— Telle qu'elle est, fit la baronne, elle est plus en rapport avec celui qui l'habite.

— Je ne l'habiterai plus demain, répondit tristement Du Taillis.

— Oui, reprit-elle avec une méchanceté qui souriait, demain nous concherons à la belle étoile; notre plafond du moins ne sera pas crevassé.

— A qui la faute, si les plafonds sont en ruine?

— A moi peut-être, qui, au logis, vivais de privations, quand votre fille et vous couriez les fêtes et les auberges.

— Ne fallait-il pas essayer de marier Louise?

— Vous avez réussi.

— Toujours la même chanson, murmura Du Taillis; je viens près de vous espérant y trouver de la force, quand je suis brisé, et vous m'accablez un peu plus par des récriminations sans fin et sans vérité.

— Si ma présence vous accable, pourquoi la cherchez-vous?

— Je ne puis plus être seul; n'entendre rien remuer autour de moi me fait peur, une telle peur, que je préfère vos gronderies au silence.

— Lorsque vous vous ennuyez d'être seul, il faut aller à Treffieux vous enivrer tout à votre aise.

— Allez-vous recommencer? interrompit avec colère le gentilhomme.

— Je ne recommence pas, je continue.

— Alors en avez-vous pour longtemps?

— Pour le temps qu'il me plaira.

— Mais taisez-vous donc, fit Du Taillis avec un geste menaçant.

Le baron baissa la main avec frayeur; Louise venait d'ouvrir la porte du salon.

— Vous vous disputerez demain, dit froidement la jeune fille; aujourd'hui, à cause du monde qui est ici, et surtout à cause du monde qui va venir, tenez-vous en paix.

— Louise a raison, répondit le gentilhomme, dont le regard furtif indiquait le désir d'un accommodement; soyons unis pour cette dernière lutte; rassemblons toutes nos forces pour ce coup décisif. Les deux marchands de biens sont là pour nous prêter main-forte; guerre au coffre-fort du maître de Treffieux!

— Ah! reparti sans colère Mme Du Taillis, si vous l'eussiez voulu tous les deux, ce coffre pouvait être à nous.

— Non, répondit froidement le baron, ce morceau est trop gros pour les Gouttes.

— Sinon trop gros, du moins trop bien gardé, interrompit la jeune fille.

location, vu la prochaine exécution de la convention du 15 septembre.

La crise monétaire continue.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Impératrice et le Prince Impérial sont de retour à Paris. L'Empereur est allé à leur rencontre à la gare du chemin de fer de l'Est. Leurs Majestés et Son Altesse Impériale sont rentrées à cinq heures au palais des Tuileries.

— Le *Moniteur* contient un décret du 18 juillet promulguant le sénatus-consulte modifiant la constitution.

— M. Eugène Audouard écrit de Marseille, le 20 juillet, au *Phare de la Loire* :

J'ai aujourd'hui de mauvaises nouvelles à vous donner. Contrairement à ce que vous disaient mes dernières correspondances, la santé publique s'est altérée. Le choléra a éclaté de nouveau, et comme un coup de foudre. Samedi, on citait un premier cas à l'hospice de la Conception; dimanche, l'épidémie se manifestait à l'Hôtel-Dieu; lundi on annonce 7 décès cholériques, mardi 21 et mercredi 27. Vous devez penser combien l'on a été douloureusement surpris.

Voici une opinion exprimée hier, devant moi, par l'un des médecins les plus justement renommés de notre ville : c'est que le choléra ne nous a jamais complètement abandonnés depuis son invasion de l'année dernière; l'épidémie actuelle n'est donc pas une importation étrangère, nous arrivant avec l'importance habituelle, mais seulement, sans doute, une recrudescence occasionnée par les chaleurs excessives que nous avons eu à supporter dans les derniers jours. On a, du reste, remarqué que le choléra apparaît ordinairement deux années de suite, et que la seconde invasion est toujours, comme cela nous est arrivé en 1854-55, bien moins pernicieuse que la première.

— La nommée Augustine Deniau, veuve Pierre Chiron, vient de mourir à Vendôme, dans des circonstances extraordinaires. Cette femme se disposait à boire, lorsqu'en portant le verre à ses lèvres, elle sentit quelque chose s'arrêter dans son gosier : elle cracha avec force et rendit une guêpe qu'elle avait avalée et qui était encore vivante; mais en même temps elle se plaignit d'une vive douleur au fond de la gorge, causée par la piqûre de la guêpe. Bientôt la langue enfla démesurément et en peu de temps la veuve Chiron mourut asphyxiée.

— Les doutes qu'on avait sur la réapparition de l'oïdium, dans les vignobles de la Bourgogne et du Bordelais, doivent cesser en présence des informations nombreuses et positives reçues de ces contrées. La maladie a décidément

reparu; elle est même assez intense dans certains cantons, mais en général son influence sera bénigne, surtout si le beau temps persiste. Les propriétaires et closiers n'en pratiquent pas moins avec une grande activité le soufrage.

— Encore le fusil à aiguille, écrit-on de Paris au *Phare* : Giroux vient d'exposer un grand dessin au crayon noir, qui représente, de proportion naturelle, ce fusil destructeur qui attire la curiosité des passants. On voit aussi, chez plusieurs marchands de curiosités, des objets dont on n'avait pas encore parlé : ce sont des pistolets à aiguille dont la fabrication paraît remonter à plusieurs années.

Les collectionneurs feront bien de se hâter. Sous peu de temps, le fusil à baguette et à piston sera devenu un objet de curiosité historique. Au moment où nous écrivons, toutes nos manufactures d'armes sont occupées à transformer les batteries des fusils d'infanterie. Il s'agit surtout de la charge par la culasse; quant au système d'explosion, l'on a mieux, plus rapide et plus économique que la carabine prussienne à aiguille.

— On lit dans la *Gazette des étrangers* :

On s'occupe d'un nouveau système de décors et de machines qui serait, dit-on, appliqué au nouvel Opéra. Dans ce système, les frises sont supprimées; elles sont remplacées par un panorama mobile s'avancant et se reculant à volonté, avec sa voûte dans l'axe de la face au lointain, au moyen d'un appareil très-prompt et très-facile à manier, se pliant du haut en bas, comme un éventail, pouvant disparaître pour faire place aux rideaux que l'on pourra faire descendre des cintres, et réparaître instantanément quand on voudra s'en servir de nouveau.

Ce panorama s'éclaira d'un seul jet. La lumière, tamisée à travers une série de transparents, tombe sur la scène comme celle du soleil sur la terre.

Le plancher est devenu mobile. Les mouvements du sol sont imités, sans effort, sur tous les points de la scène. Sans travaux, sans dépense même, le plancher se défonce sur une ou plusieurs rues, ou sur toute sa surface. Les praticables s'élèvent sur le théâtre avec la rapidité des changements à vue.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mgr l'Evêque d'Angers, informé de la manifestation religieuse qui a eu lieu à Saumur le dimanche 15 juillet, a adressé de Cholet la lettre suivante aux habitants de la paroisse Saint-Pierre de notre ville :

« Mes bien chers frères, habitants de la paroisse de St-Pierre, à Saumur :

vint lui rendre sa mystérieuse invisibilité.

Un coup de sifflet perçant, bien qu'il fût contenu, arracha tout-à-coup le jeune homme à la dérision qu'il envoyait, sans doute, en ce moment, aux scènes de la chambre rouge.

Un bruit de pas le rendit anxieux.

Ce bruit, d'abord à peine perceptible, grandit bientôt et devint un peu plus tard tout-à-fait distinct... il fut évident pour le comte que quelqu'un ou quelque chose, parti d'un endroit rapproché, s'avavançait lentement vers le côté des ruines où se trouvait le jeune homme.

Nous disons quelqu'un ou quelque chose, car le maître de Treffieux n'eût pu préciser si c'était une créature humaine qui marchait, ou si c'était une bête sauvage qui rôdait autour de ce vieux logis.

Si c'était un homme, il marchait les pieds nus; et pourtant cette marche semblait enchevêtrée comme si plus de deux pieds eussent touché le sol.

Dans l'attention dont il entourait l'arrivée de ce mystérieux visiteur, le commandant sentit une inquiétude lui venir : ce frisson que ressent tout être courageux, déterminé à se défendre, quand il songe que pas une arme n'est sous sa main, et que, s'il est énergique, sa force doit céder à une force

» Je suis au milieu de vous de cœur et d'esprit, mais je voudrais y être aussi de corps et présent pour vous adresser la parole. C'est que j'ai besoin de vous dire, mes chers enfants, combien j'ai été heureux et touché en apprenant les preuves d'attachement que vous avez données à votre digne et vénérable curé, et notamment la manifestation de votre foi en allant processionnellement prier, pour le cher malade, la protectrice de votre ville, Notre-Dame des Ardilliers, celle que l'Eglise appelle *le salut des infirmes, la consolatrice des affligés*. Tous ont voulu y prendre part, les jeunes enfants, les pères, les mères, les riches, les pauvres surtout, et en particulier, je le sais, ce quartier des travailleurs auxquels il a toujours témoigné une si bienveillante affection. C'est que tous vous formez une famille dont il est le père; vous êtes un corps pour lequel il n'y a qu'un cœur et une âme, et que, comme au temps de la primitive Eglise, tout entre vous est commun : *erat illis omnia communia*. Oui, tout doit être commun, la douleur comme la joie, la prospérité comme la détresse; si un membre souffre, disait l'apôtre saint Paul, tous les autres souffrent avec lui; mais si c'est la tête, le chef, le père, tous partagent ses langueurs et sa maladie.

» O, mes bien chers frères, je comprends vos sentiments, et vous comprenez vous-mêmes ce que c'est qu'un bon prêtre, un saint pasteur : s'il en est qui l'ignorent, qui dédaignent son divin ministère, vous leur montrerez quel en est le prix, et puisque je laisse tomber ce mot, vous leur apprendrez que ce n'est pas avec de l'or, ni avec de l'argent qu'on paie ses services, mais avec le cœur, mais par la reconnaissance; c'est, pour un grand nombre d'entre vous, le seul trésor que vous puissiez lui offrir, il le reçoit avec bonheur, et la religion le bénit et en double la valeur.

» Oui, mes chers enfants, je vous l'ai dit souvent : aimez vos prêtres, respectez vos prêtres, ce sont vos guides, vos amis, vos protecteurs. Du haut de la chaire de vérité, ils ne vous adresseront jamais que des conseils dictés par la foi, par un intérêt personnel; leurs mains ne se lèveront que pour vous bénir, leurs cœurs ne s'ouvriront que pour vous aimer, et nous qui sommes votre premier père, votre premier pasteur, nous voulons aujourd'hui, quoique de loin (car la foi ne calcule pas les distances), nous voulons vous bénir tous :

† Au nom du Père, et du Fils, et du St-Esprit.

† GUILL., EVÊQUE D'ANGERS.

» A Cholet, le 19 juillet, jour de la fête de saint Vincent-de-Paul. »

La santé de M. Fourmy va toujours en s'améliorant, mais lentement. Il ne sera plus donné de bulletin de l'état de ce vénérable prêtre, à moins qu'il ne survienne quelque com-

plication, ce que rien ne fait présager quant à présent.

Hier matin, à l'ouverture des classes, deux jeunes collégiens manquaient à l'appel. Aussitôt les conversations se sont engagées et les camarades ont dévoilé un complot en cours d'exécution.

Nos deux jeunes héros, passionnés pour la gloire, désespérant sans doute de recevoir des lauriers à la distribution des prix, étaient partis en conquérant d'autres d'un genre tout différent sur les champs de bataille, dans les rangs de l'armée... autrichienne. Tel est, au moins, le bruit qui a couru hier à Saumur.

Mais les papas, jugeant, à pareille heure, le moment inopportun, ont fait jouer le télégraphe, et nos jeunes étourdis ne pourront pas même entrer dans la capitale et respirer un peu l'air de la liberté; on s'attend prochainement à les voir rentrer sous le toit paternel, où ils recevront sans doute la récompense de leur vaillante conduite.

Le 19 juillet, il est né dans l'étable du sieur Robineau, cultivateur à la Vicairie, commune de la Breille, un phénomène. Une génisse a mis au jour un veau ayant cinq jambes, dont trois en avant; l'arrière-train n'a aucune particularité. La jambe gauche de devant est double, la bifurcation commence à l'épaule dans la partie interne et a occasionné une déviation de l'épaule. Cette jambe supplémentaire est un peu moins longue que le membre principal. Celui-ci a 0^m46^c de longueur totale, tandis que le membre phénoménal a 0,07 de sa naissance de l'épaule jusqu'au genou et 0,22 du genou à l'extrémité du pied.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion d'Honneur;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

Avons arrêté les dispositions suivantes :

ART. 1^{er}. Le jour du 15 août, à 5 heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirés sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

ART. 2. Un *Te Deum*, auquel seront conviés les autorités civiles et militaires, sera chanté à une heure de l'après-midi dans l'église Saint-Pierre.

ART. 3. Immédiatement après le *Te Deum*, une revue militaire sera passée sur le quai de Limoges.

hommes, prend sur l'espèce humaine une sorte d'autorité, en même temps qu'il grandit à ses propres yeux de toute l'importance de la chose faite.

Dans l'état d'esprit où était le jeune comte, cette oisiveté, dans la ruine était plus émouvante pour lui qu'une bataille. Aller là, c'était vouloir se prouver à lui-même que rien, de l'autre monde, ne l'effrayait; que s'il n'avait pas eu plus d'initiative dans la chambre rouge, c'est que son père était en jeu.

Le commandant voulait donc s'éprouver à une autre sorte de vision... Donnons aux choses leurs vrais noms : il cherchait des revenants, et, pour en trouver un qui ne fut pas son père, avec lequel il pût agir librement, il s'était exposé de sang-froid à se rompre le cou...

Mais comme l'émotion qu'il affrontait n'arrivait pas, car rien ne se montrait dans la ruine, ce fut avec un commencement de déception qu'il examina les dehors du couvent, le terrain sur lequel il était situé, les bois qui l'environnaient, et la prairie qui se perdait à quelques cents pas de ces vieux murs dans une obscurité complète.

Le maître de Treffieux, vu ainsi, du dehors, à cette fenêtre en ruine, eût pu véritablement passer pour un esprit de ténèbres attendant que l'aube

plus grande ou à une attaque qui impressionne toujours : l'agression spontanée d'un animal dangereux.

Autour du commandant pas une pierre qui, placée dans la main de l'officier, eût fait de son bras une massue. Les pierres tombées du mur n'étaient plus sur la voûte, et les moellons restés à la fenêtre semblaient soudés dans leur mortier.

En regard de cette absence de choses défensives, pas une porte... Un chemin tout ouvert, le chemin qu'il avait suivi, et peut-être encore d'autres chemins que la nuit lui cachait.

A tout bien prendre, le comte préféra, dans son voisinage, un homme à toute autre bête... un loup ou un chien pourrait l'étrangler; un homme, s'il n'avait affaire dans l'appartement où était M. de Treffieux, passerait à quelques pas de lui, sans même soupçonner sa présence.

Les pas se rapprochaient et le comte, avançant la tête avec précaution, vit au-dessous de lui, devant l'ouverture par laquelle il était entré, un homme, et autour de cet homme, plusieurs ombres.

Les dimensions de ces ombres étaient inégales; une les dominait toutes sans proportions... Entre l'homme et plusieurs loups, dont les dents se heurtaient de frayeur, un chien d'une taille énorme, la

tête haute, flairait du côté de M. de Treffieux.

L'esprit du commandant fut tout-à-coup frappé par un rapprochement étrange... Il avait déjà vu cet homme, et ce molosse, dont le regard lumineux, fixé sur lui, rappelait à l'officier l'ouverture inconnue de la chambre rouge.

D'où venait cet homme qui se trouvait mêlé aux visions de cette chambre?... car c'était bien le même personnage qui avait joué un rôle d'intermède dans les apparitions du grand-maître de Treffieux... même pose, même taille, même accoutrement.

La pensée du jeune homme se reporta au jour de l'arrivée à Treffieux. Cette lumière fauve dans la forêt, la marche invisible d'un être humain précédant ou suivant cette double clarté; l'affirmation de Michel sur les meneurs de loups, revinrent à la mémoire du jeune comte; puis encore ces intermèdes entre cet homme et le grand-maître de Treffieux.

Etaient-ils tous les deux habitants de l'autre monde? Ou bien, dans un rêve incomplet, la présence de l'un évoquait-elle le souvenir de l'autre?...

Remémorations fatigantes, suppositions pleines de troubles, accablantes pour l'officier...

L'homme appela le chien, et le chien ne bougeant pas, l'être mystérieux regarda où flairait le molosse...

ART. 4. Pendant toute la journée, des jeux de toutes sortes seront mis à la disposition du public et des danses auront lieu sur le quai de Limoges.

ART. 5. A 3 heures de l'après-midi, un mât de cocagne vertical sera établi sur la place de l'Hôtel-de-Ville; des prix seront décernés aux vainqueurs. Les personnes qui voudront concourir pour ce divertissement, devront se faire inscrire la veille, ou dans la matinée du 15 août, au bureau de M. le Commissaire de police.

ART. 6. A 6 heures du soir, une seconde salve de 21 coups de canon sera de nouveau tirée sur le quai Saint-Nicolas.

ART. 7. Un feu d'artifice, à coups de feux variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir sur le bord de la Loire.

Pendant le feu d'artifice des morceaux d'harmonie seront exécutés sur la Loire, par la musique de l'Ecole impériale de cavalerie.

ART. 8. Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

ART. 9. Le Commissaire de police et les agents sous ses ordres sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller les présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 juillet 1866.
Le Maire, LOUVET.

Vu et approuvé :
Saumur, le 17 juillet 1866,
Le Sous-Préfet, V^o O'NEILL DE TYRONE.

On dit que l'ouverture de la chasse aura lieu cette année dans la seconde quinzaine d'août, par suite de la précocité de la moisson dans un grand nombre de contrées. D'après les avis cynégétiques, le gibier, tant à poil qu'à plume, sera très-abondant.

Vendredi, vers trois heures de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré subitement, à Angers, dans l'écurie de M. Leduc, attenant à un magasin à fourrage de M. Sorin, marchand de chevaux. Ce magasin, qui n'est autre que l'ancien manège Goltz, dans la rue Joubert, se trouvait adossé à de nombreuses et légères constructions qui dépendent des maisons voisines. Bientôt le foyer de l'incendie, alimenté par les matières facilement inflammables des magasins environnants, se développa avec une extrême rapidité dans tout le quartier compris entre les rues Joubert, Pierre-Lise et Traversière.

L'arrivée des premières pompes de notre compagnie des sapeurs-pompiers permit de protéger les maisons principales de ces trois rues; à cinq heures, malgré le manque d'eau qui a un moment entravé les manœuvres, on était complètement maître du feu, mais non sans pertes graves.

On n'a eu à déplorer aucun accident grave, dit l'*Union de l'Ouest*, on a parlé seulement de quelques blessures. Un enfant aurait eu le bras coupé par la chute d'une ardoise; un officier de la garnison a eu les doigts écrasés par une poutre; M. B..., lieutenant des pompiers, a été atteint au genou par un meuble lancé d'une croisée.

La plupart des immeubles atteints, et ils sont en grand nombre, puisqu'ils s'étendent de la rue Joubert à la maison des PP. Jésuites, était assurée à différentes compagnies.

Les orages se succèdent. On écrit de Thilouze, le 20 juillet, au *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Hier, à une heure du soir, à la suite d'un violent orage, notre bourg a été mis en émoi par une trombe venant du sud-ouest. En un instant, toutes nos communications ont été obstruées par les morceaux de bois, le foin, la paille et autres objets que le torrent entraînait. Les eaux se sont élevées en quelques minutes à une hauteur de plus de quatre mètres, et on a pu craindre un moment une véritable inondation et de grands malheurs, car notre petit ruisseau, d'ordinaire si paisible et que de mémoire d'homme on n'avait jamais vu si gonflé, ressemblait à un fleuve.

» De prompts secours sont arrivés de tous côtés, et tout le monde a fait bravement son devoir.

» Les familles Lambert, Bourguignon aîné, Tallard, Cholet, Lebon, Defond sont celles qui ont le plus souffert. Surprises par l'inondation, elles ont quitté précipitamment leurs habitations, et ont dû tout laisser à la merci des eaux, qui ne se sont retirées qu'à six heures du soir.

» Les pertes, assez considérables, n'ont pu encore être évaluées. »

On lit dans le *Phare de la Loire*:

Les sieurs Tertrais, domicilié à Nantes, rue des Carmélites, Cottineau, marchand de bœufs, habitant la Vendée, et un toucheur de bœufs nommé Cellier, conduisaient à la gare de la prairie de Mauves un troupeau de quarante bêtes à cornes. Ils avaient partagé les animaux en deux bandes, pour leur faire traverser le pont de la Rotonde; la première passa sans encombre; la deuxième allait enfiler le pont, lorsque Cottineau dit à Tertrais: « Ce pont ne m'inspire guère de confiance. » — « Allez en avant, répondit Tertrais, et empêchez les bœufs de courir. »

Cottineau partit; la seconde bande avait à peine parcouru 15 ou 20 mètres, que les câbles en fil de fer qui soutenaient le pont du côté en aval, cédant subitement, précipitèrent dans le fleuve les conducteurs et les animaux.

Une des piles de la rive gauche a cédé et s'est brisée au sommet. Cottineau et Cellier, qui

étaient en avant, ont pu heureusement se sauver; quant à Tertrais, il paraît certain qu'il a été non pas noyé, mais tué soit par les animaux tombant sur lui, soit par le tablier du pont.

Ici s'arrêtent les renseignements certains. On parle en ville de plusieurs bœufs noyés, et d'autres grièvement blessés; nous ne pouvons rien nier ni affirmer. Du reste, l'enquête qui se poursuit fera nécessairement ressortir la totalité des faits.

Le pont suspendu était vieux et cet événement termine sa longue existence; le péage arrivait à son terme, qui expirait dans quatre ans. Ce système de pont n'offre, en outre, par lui-même que de faibles garanties de solidité.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Depuis quelque temps, les boîtes aux lettres de la rue Beaurepaire et de la place Tribouillet, sont journellement l'objet de détériorations préjudiciables au service et aux intérêts du public. Quand on n'y dépose pas des ordures qui peuvent souiller les correspondances, on introduit des clous et des cailloux dans les serrures de ces boîtes, ou bien on enlève, en les déchirant, les numéros qui indiquent les heures de levée. Des faits aussi regrettables sont sans doute l'œuvre de quelques enfants mal intentionnés.

Ces boîtes aux lettres vont être l'objet d'une surveillance spéciale. Si on parvient à mettre la main sur les coupables, ils seront déferés à la justice et punis sévèrement. Il importe donc que les familles fassent des recommandations à leurs enfants pour que les faits signalés ne se renouvellent pas à l'avenir.

La musique de l'Ecole de cavalerie exécutera demain soir les morceaux suivants:

- 1^o Marche militaire;
- 2^o Il Crociato;
- 3^o Septuor de Lucie;
- 4^o Ouverture du Serment;
- 5^o Robert (Grâce);
- 6^o Le Coucou (polka).

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'avis suivant a été affiché hier lundi à la Bourse:

« L'Autriche accepte les préliminaires de paix, admis déjà par la Prusse. Les plénipotentiaires de ces deux puissances sont réunis au quartier-général prussien pour négocier un armistice. On attend la réponse définitive de l'Italie, qui a déclaré qu'elle accepte en principe. »

Vienne, 22 juillet. — M. Giskra, maire de Brunn, dit, dans une lettre publiée par les journaux, qu'il a eu une conversation avec M. de Bismark, et que ce dernier lui a dit que la paix pouvait être conclue, en deux heures,

si l'Autriche négociait directement avec le roi.

M. de Bismark aurait ajouté que la Prusse ne demandait aucune annexion de territoire appartenant à l'Autriche, mais seulement des rectifications de frontières, principalement sur le Mein.

L'opinion publique est contraire à la sortie de l'Autriche de la Confédération.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 21 juillet.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Nancy. — Anne-Marie, nouvelle (suite). — Promenades et croquis: Prague. — Histoire de la guerre (3^e article). Chronique musicale. — Le câble transatlantique. — Correspondances particulières. Vienne, Berlin, Pesth, etc. — Le prince Amédée.

Gravures: Fêtes de Nancy: Réception à la gare de S. M. l'Impératrice et de S. A. le Prince Impérial, etc. (6 gravures). — Evénements d'Allemagne: Combat d'Oswieczin. — Combat de Podol. — Panorama général de la bataille de Sadowa. — Carte des opérations militaires en Bavière. — Bataille de Skalitz. — Soldats prussiens et autrichiens blessés à Nachod arrivant à la gare de Gorlitz. — Arrivée à Berlin des premiers étendards pris sur les Autrichiens. — Avant-garde de garibaldiens prenant position à Veza. — Uniformes des volontaires garibaldiens. — Le prince Amédée. — Pesth: Convoi de blessés à la gare du Nord. — Volontaires viennois au Prater. — Echecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 21 Juillet.

| | | | |
|--------------------------------|-------|------------------------|-------|
| Froment (l'h. 77 k.) | 18 90 | Paille de ratelier | |
| 2 ^e qualité (74 k.) | 18 16 | (bois barrière) | 48 16 |
| Seigle | 11 50 | Paille de litière, id. | — — |
| Orge | 11 50 | Foin | 52 60 |
| Avoine (entrée) | 11 50 | Luzerne (les 750 k) | 55 60 |
| Fèves | — — | Graine de lin (70 k.) | 28 — |
| Pois blancs | 23 — | — de trèfle (°/k) | 100 — |
| — rouges | 21 — | — de luzerne. | 80 — |
| Cire jaune (50 kil.) | 220 — | — de colza 65 k | 23 — |
| Huile de noix ord. | 80 — | — de chenevis | 26 — |
| — de chenevis | 44 — | Amandes cassées | — — |
| — de lin | 50 — | (les 100 k.) | — — |

COURS DES VINS (1).

| | |
|--|-----------------------------------|
| BLANCS (2). | |
| Coteaux de Saumur 1865 | 1 ^{re} qualité 80 à 100 |
| Id. | 2 ^e id. 55 à 65 |
| Ordin., envir. de Saumur 1865, 1 ^{re} id. | 45 à 50 |
| Id. | 2 ^e id. 40 à 45 |
| Saint-Léger et environs 1865, 1 ^{re} id. | 40 à 43 |
| Id. | 2 ^e id. 37 à 40 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1865, 1 ^{re} id. | 40 à 42 |
| Id. | 2 ^e id. 36 à 38 |
| La Vienne, 1865. | 32 à 35 |
| ROUGES (3). | |
| Souzay et environs 1865. | 75 à 100 |
| Champigny, 1865. | 1 ^{re} qualité 160 à » |
| Id. | 2 ^e id. 125 à » |
| Varrains, 1864. | » à » |
| Varrains, 1865 | 75 à 90 |
| Bourgueil, 1865 | 1 ^{re} qualité 110 à 150 |
| Id. | 2 ^e id. 90 à 100 |
| Restigny 1865. | 75 à 90 |
| Chinon, 1865. | 1 ^{re} id. 75 à » |
| Id. | 2 ^e id. 68 à » |

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Le comte s'était vivement retiré de la fenêtre, mais non sans que son regard eût rencontré une dernière fois le regard lumineux de ce chien effrayant... Il était deviné...

Triste certitude pour le jeune homme qui, alors, observait avec anxiété une porte perdue dans la nuit, s'attendant à y voir apparaître deux lumières. Mais l'homme avait fait quelques pas, et comme les loups le regardaient s'éloigner, il leur dit:

— Allez!

Et les loups se dispersèrent.

Et comme le chien se rapprochait de la ruine, il lui dit:

— Viens!

Et le chien le suivit.

Alors le comte, entendant que les pas s'éloignaient, dégagé de toute appréhension, s'avança de nouveau vers la fenêtre: il vit les loups qui ne tardèrent pas à se perdre dans les ténèbres, l'homme et le chien qui bientôt disparurent.

Les chiens de la métairie, qui domine la vallée, jappèrent; d'autres chiens répondirent, puis d'autres...

Ceux-là dans un lointain où leurs voix confondues ne formaient qu'un même hurlement...

L'officier, tristement impressionné par ces jappements qui, une fois de plus, devaient fortifier les croyances des tenanciers de Treffieux, songea à regagner le château.

Il traversa, non sans beaucoup de précaution, cette grande pièce nue et froide, descendit l'escalier, longea les cloîtres, et, ayant dépassé les enceintes, s'engagea dans le sentier qui borde la prairie, laissant ainsi le cours d'eau entre lui et la futaie où les loups avaient disparu.

VI. — LA PEINE DU TALION.

On est aux Gouttes. Du Taillis sort de son cabinet avec Pierre Déséchaud. Le baron accompagne gracieusement le meunier jusqu'à la porte de la cour, et cette porte étant ouverte:

— Merci! mon garçon, dit le gentilhomme; les truites que tu m'as apportées seront mangées ce matin, chez moi, par le maître de Treffieux, et tout en déjeunant je m'occuperai de ton affaire.

— J'ai bien pensé, répliqua Pierre, qu'en m'adressant à vous j'aurais un soutien tout trouvé; du moment que vous mangez journellement les uns chez les autres, vous pouvez me servir et vous n'aurez pas affaire à un ingrat:

— Qui donc t'a dit, répartit le baron, qu'hier nous avons passé la journée à Treffieux?

— Bartamier, que j'ai rencontré cette nuit comme je revenais de la Maison-Blanche.

— Oui, poursuivit avec effronterie le gentilhomme, l'arrivée du commandant nous a fait retrouver un bon ami.

— Servez-moi donc, monsieur, répondit Déséchaud, et je ne vous oublierai point... et surtout, risqua-t-il, ne parlez pas de mes affaires devant ces bourgeois qui viennent d'entrer dans votre cabinet; il est inutile que ces démembrés de biens racontent à Mäubert que je recherche encore la fille du régisseur de Treffieux.

— Ces messieurs sont ici pour visiter mon bien, répliqua Du Taillis, en dehors d'une vente à laquelle ils me poussent, ils n'ont, chez moi, à se mêler de rien.

— Merci! monsieur, dit le meunier; bonne chance pour vous sera pour moi bon repos.

Du Taillis ferma sa porte sur Déséchaud et s'en alla droit au salon.

Là est la baronne.
La femme du gentilhomme paraît avoir cinquante ans.

Ses traits ne manquent pas de régularité, et son œil serait beau si la fausseté n'y trônait. Ce regard fugace ne s'arrête sur rien; on dirait que la fixité lui est impossible, tant il est flexible dans son orbite.

Une robe de soie éraillée couvre son corps osseux. Sa main est grande et rugueuse; son pied est long et pauvrement chaussé, et sa tête nue, parsemée de plaques chauves sur lesquelles le peigne a distribué des cheveux d'un brun roux.

Elle a nom Clara.

Ces quelques mots dits sur elle, parlons de son salon; rien de plus misérable, et pourtant ce jour-là il est endimanché...

Un vieux châlè en cachemire vert, grasseux, râpé presque à jour, sur un guéridon peint en noir, voilà pour le milieu de cette pièce... Du papier à treize sous le rouleau, moisi à plusieurs endroits, prétentieusement fleuri aux places non salpêtrées, voilà pour les murs.

Un piano droit assez propre...

Accostant cet instrument, un canapé en velours d'Utrecht jaune sur lequel trois personnes pourraient s'asseoir, si ses pieds vermouls pouvaient les supporter.

(La suite au prochain numéro.)

JOURNAL DES DEMOISELLES (34^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal. **Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.** A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

TROISIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1^{res} années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

D'un acte sous signatures privées, en date du vingt juillet mil huit cent soixante-six, enregistré à Saumur, le vingt-trois du même mois, aux droits de cinq francs soixante-quinze centimes.

Il appert :

Qu'une société en nom collectif a été formée entre MM. Louis SPRECHER et Jean-Baptiste POTTIER, tous deux négociants, demeurant à Saumur, pour la fabrication et la vente des liqueurs, et la vente des alcools et vins ;

Que le siège de cette société est à Saumur ;

Que la raison sociale sera : *Sprecher et Pottier* ;

Que chacun des associés aura la signature sociale ;

Que la société est formée pour le temps à courir du jour de l'acte jusqu'au premier février mil huit cent soixante-douze ;

Qu'elle sera dissoute dans le cas de décès de l'un des associés.

Dressé à Saumur, le vingt-trois juillet mil huit cent soixante-six.

Signé : POTTIER.
Signé : SPRECHER.

Etude de M^e L.-A. PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospices de Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de M^e Pellé, notaire à Montreuil-Bellay, en l'une des salles de l'Hospice de Montreuil, **Le dimanche 12 août 1866, à midi.**

1^o La ferme du **Grand-Ardiller**, située commune de Montreuil-Bellay, comprenant de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 50 hectares 85 ares.

Cette ferme est actuellement exploitée par MM. Gniocheau frères, Durand, Dagot, Richard et autres.

2^o La ferme du **Petit-Ardiller**, située même commune de Montreuil-Bellay, comprenant aussi de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, le tout d'une contenance de 21 hectares. Le bail sera de 9 à 12 années à commencer au premier mars 1867.

Toutes les terres sont propres aux prairies artificielles, luzernes et autres.

Cette dernière ferme est exploitée par MM. Girard, Daviau et autres.

S'adresser, pour visiter les lieux, soit aux fermiers, soit à M. FORGET, géomètre-expert, à Montreuil-Bellay, et, pour avoir des renseignements, au secrétariat de l'Hospice, ou à M. FORGET, et à M^e PELLÉ, notaire, dépositaire du cahier des charges. (542)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M^e H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M^{me} V^e GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (255)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE, avec jardin, située à Beaulieu, à 2 kilomètres de Saumur, sur la grande route de Saumur à Fontevault.

S'adresser à M. LAPORTE, huissier à Saumur. (524)

A VENDRE

UNE POMPE ASPIRANTE ET FOULANTE,

Système Pichard, de Saumur,

Toute neuve et en très-bon état. — 50 0/0 au-dessous du prix de vente.

S'adresser à M. GILBERT, rue de Bordeaux. (244)

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de départ,

UN MAGASIN DE MODES

Très-achalandé.

S'adresser à M^{me} BONNEL, rue Saint-Jean, 51, à Saumur.

Toutes facilités de paiement. (536)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages

et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (163)

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1867,

L'AUBERGE, A la Descente du chemin de fer,

Située à Varennes.

S'adresser à M. BEAUFILS-BRES-SIÈRE, à la Morelle. (545)

LA VILLE DE SAUMUR,

SON BUDGET,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE, située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, composée de cuisine et salon au rez-de-chaussée; deux grandes chambres et deux plus petites au premier, grenier au-dessus; remise, écurie, pressoir, cave, petite cour, et beau jardin bien affrui.

S'adresser à M. ARRAULT-SUREAU, à Bagneux. (544)

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRA

Rue Cendrière, n^o 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

AVIS.

M. GUILLEMÉ Fils,

FABRICANT DE CARTES ET PAPETIER,

Rue Saint-Jean, à Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il continue, comme par le passé, à tenir l'article pour **Fleurs artificielles**, et que le bruit qui a couru de sa cessation de cette branche d'affaires est complètement faux. (539)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée **Grand Rue n^o 10.** (274)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un Précis de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^o de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 21 JUILLET. | | | BOURSE DU 23 JUILLET. | | |
|--|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 69 20 | » 50 | » » | 69 05 | » » | » 15 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 97 50 | » 50 | » » | 97 | » » | » 25 |
| Obligations du Trésor. | 456 25 | » » | » » | 456 25 | » » | » » |
| Banque de France. | 3550 | » 40 | » » | 3550 | » » | » » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1305 | » 20 | » » | 1210 | » 5 | » » |
| Crédit Foncier colonial. | 600 | » » | » » | 600 | » » | » » |
| Crédit Agricole. | 605 | » » | » » | 610 | » 5 | » » |
| Crédit industriel. | 660 | » 5 | » » | 660 | » » | » » |
| Crédit Mobilier. | 672 50 | 22 50 | » » | 670 | » » | 2 50 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 875 | » 15 | » » | 900 | » 25 | » » |
| Orléans (estampillé). | 860 | » 5 | » » | 860 | » » | » » |
| Orléans, nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord (actions anciennes). | 1125 | » 5 | » » | 1125 | » » | » » |
| Est. | 525 | » » | 2 50 | 530 | » 5 | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 865 | » 10 | » » | 867 50 | 2 50 | » » |
| Lyon nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Midi. | 530 | » 2 50 | » » | 530 | » » | » » |
| Ouest. | 550 | » » | » » | 555 | » 5 | » » |
| C ^{ie} Parisienne du Gaz. | 1546 25 | » » | 3 75 | 1555 | » 8 75 | » » |
| Canal de Suez. | 343 75 | 8 75 | » » | 350 | » 6 25 | » » |
| Transatlantiques. | 500 | » 27 50 | » » | 505 | » 5 | » » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 56 05 | 1 65 | » » | 56 | » » | 05 |
| Autrichiens. | 358 75 | 3 75 | » » | 370 | » 11 25 | » » |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 395 | » 5 | » » | 395 | » » | » » |
| Victor-Emmanuel. | 84 | » 1 | » » | 85 | » 1 | » » |
| Romains. | 65 | » 8 | » » | 67 50 | 2 50 | » » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 350 | » 12 50 | » » | 355 | » 5 | » » |
| Saragosse. | 130 | » » | » » | 125 | » 5 | » » |
| Séville-Xérès-Séville. | 35 | » 1 | » » | 34 | » » | 1 |
| Nord-Espagne. | 100 | » » | 10 | 100 | » » | » » |
| Compagnie immobilière. | 400 | » 12 50 | » » | 411 25 | 11 25 | » » |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|----------------------------------|--------|-----|-----|--------|-----|-----|
| Nord. | 305 | » » | » » | 304 75 | » » | » » |
| Orléans. | 303 25 | » » | » » | 303 | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 298 75 | » » | » » | 300 | » » | » » |
| Ouest. | 300 | » » | » » | 300 | » » | » » |
| Midi. | 298 25 | » » | » » | 299 50 | » » | » » |
| Est. | 300 | » » | » » | 300 50 | » » | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Autriche a accepté les préliminaires de paix admis déjà par la Prusse. Les plénipotentiaires de ces deux puissances sont réunis au quartier-général prussien pour négocier un armistice.

« Le gouvernement italien vient de faire connaître son adhésion à la suspension des hostilités. »

Ainsi, le *Moniteur* confirme l'acceptation par l'Autriche des préliminaires de paix et la réunion, au quartier-général prussien, des plénipotentiaires des cours de Berlin et de Vienne pour la négociation d'un armistice. Mais il s'abstient de reproduire le passage de l'avis affiché hier à la Bourse annonçant que l'Italie avait déclaré accepter en principe ces préliminaires. En revanche, le journal officiel constate que le gouvernement italien vient de faire connaître son adhésion à la suspension des hostilités, c'est-à-dire, sans doute, aux cinq jours de trêve proposés par la Prusse.

Avant de souscrire à cette suspension d'armes, les Italiens paraissent avoir tenu à conquérir quelques-uns de ces points stratégiques, que, d'après l'Italie, leurs chefs d'armée regardaient comme nécessaires à la sûreté et à la régularité de leur position militaire, et au dire d'une dépêche de Florence ils y auraient réussi. Avant-hier 22, un combat de neuf heures a été livré par la division Medici aux Autrichiens retranchés à Cismona et à Primolano, à l'entrée du val Sugana, le long de la

Brenta, sur la route de Bassano à Trente. Après avoir délogé l'ennemi de toutes ses positions, les Italiens ont repris leur marche vers Trente, par le val Sugana. Ils se seront sans doute arrêtés à la nouvelle de l'acceptation de la suspension d'armes par leur gouvernement.

Quant à l'adhésion de l'Italie aux préliminaires de paix, bien qu'elle se fasse un peu attendre, on ne semble pas la considérer comme douteuse.

Du grand théâtre de la guerre en Allemagne, nous apprenons encore quelques mouvements antérieurs à la suspension d'armes. Il est aujourd'hui certain que le gros de l'armée du Nord a pu quitter Olmutz et descendre vers le Danube, une partie par le chemin de fer avant l'arrivée des Prussiens à Lundenbourg, l'autre par les routes à l'est de la March, le long des Karpathes, dans la direction de Presbourg. Avant d'atteindre Presbourg, ces dernières troupes auraient eu avec l'ennemi un engagement dont l'issue leur aurait été favorable.

Une nouvelle assez grave, en ce qu'elle indiquerait que l'Autriche, en acceptant la suspension des hostilités, n'a stipulé que pour elle-même et nullement pour ses alliés, c'est l'invasion par les Prussiens de l'extrémité nord-est de la Bavière. On sait que la suspension d'armes a commencé le 22. D'après la *Gazette de Munich*, c'est hier, 25, que des troupes prussiennes de toutes armes, venant de la Saxe, auraient pénétré à Hof, sur le territoire bavarois.

Une nouvelle conversation sur les affaires étrangères s'est engagée le 25 dans les cham-

bres du parlement anglais, et de nouvelles déclarations ont été faites par les membres du cabinet tory, relativement à l'attitude gardée par l'Angleterre dans les négociations pendantes. Mais pour savoir au juste quelles en sont la teneur et la portée, il convient d'attendre que nous ayons sous les yeux le texte des discours de lord Derby et de lord Stanley. Nous remarquerons seulement qu'en parlant de la cession de la Vénétie à la France, lord Derby, au dire du résumé télégraphique, aurait prétendu que c'était là un acte offensant pour l'Italie.

L'office Reuter, de Londres, croit savoir que les préliminaires de paix proposés par la Prusse, et approuvés par la France et l'Autriche, contiennent les clauses suivantes :

« Dissolution de l'ancienne Confédération germanique, organisation d'une nouvelle confédération en dehors de l'Autriche, constitution d'une nouvelle union de l'Allemagne du Nord, sous la direction militaire et diplomatique de la Prusse, faculté de former une union de l'Allemagne du Sud ayant une existence internationale indépendante, lien national entre les deux unions allemandes, annexion des duchés de l'Elbe à la Prusse, hormis les districts danois du Schleswig ; paiement partiel des frais de guerre par l'Autriche, enfin intégrité de l'empire d'Autriche actuel, hormis la Vénétie. »

On mande de Francfort, 25 juillet, midi :
« La chambre de commerce a décidé de ne pas payer les 52 millions de francs demandés par le général de Manteuffel. La ville entière

approuve cette détermination, et aimerait mieux subir le pillage que de se soumettre aux exactions du général prussien.

« Les familles continuent à quitter la ville. »
« La ville de Francfort s'est adressée à l'empereur des Français et au cabinet anglais pour demander qu'on intervienne en sa faveur. On dit que l'Empereur des Français a accueilli, avec sa bienveillance habituelle, cette demande faite dans l'intérêt de la civilisation. »

On télégraphie de Munich, le 25 juillet :
M. Von der Pfordten s'est rendu hier de Vienne au quartier-général prussien à Nikolsbourg.
La Banque a réduit de 7 à 6 0/0 l'escompte des avances sur effets de commerce.

Le *Moniteur prussien* annonce que, par une ordonnance royale, datée de Brunn, le roi de Prusse a convoqué pour le 30 de ce mois les deux chambres du parlement prussien.

Le conseil municipal de Vienne a voté, sans discussion et à l'unanimité, une adresse à l'empereur d'Autriche, dont nous extrayons les passages suivants :

« Dans un moment aussi douloureux, la municipalité de Vienne ne veut pas discuter tous les motifs qui ont amené la situation actuelle de l'empire. Toutefois elle croit devoir déclarer que cette situation provient moins des derniers échecs militaires que de la malheureuse politique que les conseillers de la couronne ont poursuivie depuis une longue série d'années, à l'intérieur aussi bien qu'à

FEUILLETON.

15

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Viaton.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

Cà et là stationnent quelques fauteuils dépareillés, qui paraissent étonnés de se trouver ensemble, évidemment empruntés à toute la maison, et réunis, dans cette pièce, en l'honneur du maître de Trefieux.

Comme Bléterie dans sa lettre n'a parlé que de la vente, sans signaler d'acheteur, le jeune comte est attendu chez M. Du Taillis.

Nous allons oublier de mentionner le meuble capital de cet appartement : une chaise longue en tapisserie, ramagée bleu sur un fond gris, et composée de deux parties qui, séparées, donnent un vaste fauteuil et un large tabouret. Ce lit de repos sans cesse occupé par Mme Du Taillis est placé en guise de causeuse près d'une cheminée sans feu, mais pré-

cautionneusement garnie de menu bois, que recouvrent quelques bûches.

Sur la partie de ce meuble, appelée tabouret, là où les pieds reposent d'ordinaire, est l'ouvrage de la fille du gentilhomme ; des pantouffes brodées de rouge, à dessins algériens sur drap noir, commencées depuis longtemps pour un *quelqu'un* dépit par le mauvais état de la fortune du gentilhomme, reprises depuis deux jours, peut-être destinées un moment au maître de Trefieux, aujourd'hui sans emploi...

Toute cette misère qui navre est d'une propreté qui glace.

Le baron, en arrivant dans cette pièce, regarde craintivement sa femme ; il l'aborde, et, s'adossant à la cheminée, examinant les fenêtres dépourvues de rideaux, ces meubles usés, boiteux, dépareillés, dit avec découragement :

— Cette bicoque, ainsi parée, va être estimée mille écus.

— Il fallait la parer mieux, répartit aigrement Mme Du Taillis.

— Le moyen ? répliqua le gentilhomme.

— Telle qu'elle est, fit la baronne, elle est plus en rapport avec celui qui l'habite.

— Je ne l'habiterai plus demain, répondit tristement Du Taillis.

— Oui, reprit-elle avec une méchanceté qui souriait, demain nous concherons à la belle étoile ; notre plafond du moins ne sera pas crevassé.

— A qui la faute, si les plafonds sont en ruine ?

— A moi peut-être, qui, au logis, vivais de privations, quand votre fille et vous couriez les fêtes et les auberges.

— Ne fallait-il pas essayer de marier Louise ?

— Vous avez réussi...

— Toujours la même chanson, murmura Du Taillis ; je viens près de vous espérant y trouver de la force, quand je suis brisé, et vous m'accablez un peu plus par des récriminations sans fin et sans vérité.

— Si ma présence vous accable, pourquoi la cherchez-vous ?

— Je ne puis plus être seul ; n'entendre rien remuer autour de moi me fait peur, une telle peur, que je préfère vous gronderies au silence.

— Lorsque vous vous ennuyez d'être seul, il faut aller à Trefieux vous enivrer tout à votre aise.

— Allez-vous recommencer ? interrompit avec colère le gentilhomme.

— Je ne recommence pas, je continue...

— Alors en avez-vous pour longtemps ?

— Pour le temps qu'il me plaira.

— Mais taisez-vous donc, fit Du Taillis avec un geste menaçant.

Le baron baissa la main avec frayeur ; Louise venait d'ouvrir la porte du salon.

— Vous vous disputerez demain, dit froidement la jeune fille ; aujourd'hui, à cause du monde qui est ici, et surtout à cause du monde qui va venir, tenez-vous en paix.

— Louise a raison, répondit le gentilhomme, dont le regard furtif indiquait le désir d'un accommodement ; soyons unis pour cette dernière lutte ; rassemblez toutes nos forces pour ce coup décisif. Les deux marchands de biens sont là pour nous prêter main-forte ; guerre au coffre-fort du maître de Trefieux !

— Ah ! répartit sans colère Mme Du Taillis, si vous l'eussiez voulu tous les deux, ce coffre pouvait être à nous.

— Non, répondit froidement le baron, ce morceau est trop gros pour les Gouttes.

— Sinon trop gros, du moins trop bien gardé, interrompit la jeune fille.

l'extérieur. Maintenant il s'agit de regarder en avant et de se souvenir de la sublime parole de Votre Majesté, que les peuples de l'Autriche ne se sont jamais montrés plus grands que dans le malheur.

Oui, les représentants de la fidèle capitale sont convaincus que les peuples de l'Autriche se montreront dignes de ceux qui si souvent, en face d'un ennemi nombreux et heureux, n'ont pas perdu courage, mais se sont rangés pleins de dévouement et de fermeté autour du monarque.

Néanmoins, la municipalité se croit en droit d'espérer que l'empereur, réalisant les principes qu'il a plusieurs fois proclamés comme étant les pensées dirigeantes de son gouvernement, appellera à la vie une politique vigoureuse et vraiment libérale avec la coopération de conseillers qui voient dans la représentation du peuple l'appui le plus solide du trône et de l'empire.

Votre Majesté a, dans sa haute prudence, confié la direction des braves armées à d'autres, plus heureux, nous l'espérons. Puisse Votre Majesté également appeler à la direction des affaires politiques des hommes dont l'activité énergique et les sentiments politiques soient de nature à donner aux peuples de l'Autriche des garanties d'un avenir meilleur!

On écrit de Vienne, le 25 juillet :

Le conseil municipal de Zara a envoyé par le télégraphe une adresse à l'empereur au sujet de la victoire navale de Lissa. L'adresse faisant allusion à l'ancienne gloire des Dalmates, émet le vœu que l'union de la Dalmatie et de l'Autriche, cimentée encore plus solidement par le sang récemment versé, reste intacte.

L'empereur a remercié cordialement les auteurs de cette manifestation patriotique.

« L'empereur et la monarchie, dit le télégramme impérial, contemplant avec orgueil le sacrifice héroïque des fidèles Dalmates.

» Jamais la pensée ne pourrait lui venir de laisser sortir un si précieux membre de l'union des peuples autrichiens. Votre fidélité et mon amour rendent cette union indissoluble. Que Dieu bénisse la Dalmatie et me fortifie dans l'accomplissement des intentions paternelles dont mon cœur reconnaissant est rempli pour la prospérité des populations. »

On lit dans le *Temps* :

A l'occasion de la conduite des Prussiens à Francfort, conduite qui soulève une réprobation universelle, on se demande si le droit de la guerre n'a pas ses limites, et si le fusil à aiguille aurait le privilège d'autoriser toutes sortes d'exactions.

Sans doute les nations reconnaissent encore les nécessités de la guerre. Elles reconnaissent aux Etats le droit d'employer ce moyen

brutal contre d'autres Etats pour faire triompher des prétentions justes ou injustes.

Mais du moins, à notre époque, l'exercice de ce droit de guerre est-il contenu dans de certaines limites tracées par le droit des gens, et reconnues par les nations civilisées.

Ainsi, d'après le droit des gens, les armées pourront combattre contre les armées; mais elles doivent épargner les personnes inoffensives.

Ainsi encore, une armée dans un pays ennemi pourra s'emparer des choses qui appartiennent à l'Etat, telles que armes et munitions de guerre, caisses et édifices publics; mais les fortunes privées devront être respectées.

On admet aussi, il est vrai, qu'une armée en pays ennemi a le droit de vivre aux dépens du pays qu'elle occupe, et qu'elle peut, en conséquence, faire des réquisitions et lever les contributions nécessaires. Mais ces réquisitions et contributions doivent être limitées aux besoins actuels et courants. Telle est la mesure.

Toutes contributions et réquisitions exorbitantes dégèrent en extorsions, en rapines, en brigandage. Quand une armée abuse de sa force pour commettre de pareils actes sur des particuliers désarmés, elle manque aux lois de la guerre moderne. — E. Lemoine.

Au moment de mettre sous presse, ajoute le *Temps*, le bruit se répand que le général Manteuffel, qui commande à Francfort, a été désavoué par son gouvernement, et que l'administration de la ville libre a été rétablie. Mais nous n'avons rien reçu directement qui confirme cette heureuse nouvelle.

On lit dans une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire* :

La question est de savoir maintenant ce que sera cette paix. M. Petrucci della Gattina, un député italien qui envoie des correspondances au *Journal des Débats*, s'attache à démontrer ce matin que la guerre qui s'était engagée a été une guerre de dupes. On avait cru, dit-il, que les Prussiens seraient battus, et ils sont vainqueurs; on avait cru que leur armée de marchands et de pékins serait battue par les grognards autrichiens, et c'est le contraire qui est arrivé; on avait cru que les garibaldiens seraient à Trente dans quelques jours, et ce sont les Autrichiens qui ont pris partout dans le Tyrol l'initiative de l'agression; on avait dit que la cavalerie autrichienne avait un élan irrésistible, et les cavaliers italiens l'ont toujours repoussée; on avançait enfin que la flotte italienne ferait merveille, et elle n'a rien fait. (M. Petrucci ne connaissait pas encore l'issue du combat de Lissa).

Le mot de « guerre de dupes » se justifie donc de tous points, et l'on ne voudrait pas qu'il pût s'appliquer à la paix qui se prépare.

Sera-ce une paix sérieuse, définitive, satisfaisant tout le monde, garantissant l'avenir, ou bien une paix bâtarde, un compromis qui laissera des questions en suspens et des intérêts en souffrance? Impossible de le savoir encore, car on ne connaît pas les préliminaires acceptés par l'Autriche. Ce n'est pas que les nouvelles manquent à cet égard, mais elles se contredisent et n'ont aucun caractère d'authenticité. Les uns disent que l'Autriche est exclue de la Confédération, les autres qu'elle y est maintenue, et une troisième version la fait entrer dans une petite confédération du Sud; je ne veux pas me dire mieux informé que je ne le suis, j'avoue que je ne sais pas au juste à quoi m'en tenir à cet égard, mais voici un fait qui peut jeter quelque lumière sur le débat.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne a été saisie le 20 pour avoir demandé que l'Autriche défende à tout prix sa position en Allemagne. Cette saisie serait de nature à faire croire que le gouvernement de François-Joseph est résigné, sous ce rapport, à de grands sacrifices; cependant je n'affirme rien, je me borne à prendre acte des faits qui ont quelque signification. On dit que les commissaires prussiens chargés de traiter de l'armistice sont M. de Bismark et le chef d'état-major de Moltke. Les commissaires autrichiens seraient le comte Karolyi et le général Degenfeld.

Le comte de Barral, ambassadeur d'Italie en Prusse, représenterait son souverain.

On a beaucoup remarqué à Vienne que le changement des dispositions de l'empereur a coïncidé avec un voyage que M. Deak, le chef du parti libéral hongrois, a fait dans la capitale; il y était encore le 21.

M. Deak aura peut-être informé les ministres autrichiens qu'ils ne devaient pas beaucoup compter sur la Hongrie. On signalait, en effet, dans ce pays une agitation de mauvais augure, et les réfractaires devenaient chaque jour plus nombreux. La capitale de la Serbie, Belgrade, en est encombrée.

Nous empruntons le passage suivant à une correspondance adressée de Paris à l'*Union de l'Ouest* :

Les hommes d'Etat et les diplomates se montrent convaincus que l'Autriche ne tardera pas à se relever de la crise actuelle comme de toutes celles qu'elle a traversées depuis 75 ans. Le sentiment public en France qui, depuis un mois, s'est énergiquement prononcé pour l'Autriche, indique au gouvernement français une politique qui doit s'appuyer sur le cabinet de Vienne pour neutraliser la prépondérance de la Prusse en Allemagne. Le sentiment anti-prussien en France est un fait qui montre que le bon sens national dans notre pays sait quelquefois résister à l'influence des journaux qui, comme le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, la *Liberté*,

etc., etc., n'ont pas hésité à jouer le rôle de compères de M. de Bismark. Ils n'ont pas encore protesté contre les procédés sauvages de l'armée prussienne à Francfort.

L'Autriche a été surtout déterminée à la paix par l'attitude de l'armée fédérale qui, à l'exception de la Saxe et du Hanovre, n'a pas rempli sa mission et défendu l'indépendance de l'Allemagne. L'Autriche comprend donc maintenant qu'elle ne peut plus compter que sur elle-même. Mais, pour se reconstituer, elle doit sortir des routines d'une bureaucratie dont les fautes ont beaucoup contribué aux terribles épreuves que la nation autrichienne vient de traverser. Il est évident qu'elle a été victime des vices d'une administration qui n'a su assurer ni la prospérité financière, ni un matériel militaire au niveau des perfectionnements modernes. Les gouvernements, comme les individus, doivent savoir faire à propos leur examen de conscience.

Les journaux allemands prétendent que le roi de Prusse est atteint du choléra. Cette nouvelle a peut-être besoin de confirmation.

QUI L'EMPORTERAIT?

Dans le cas où, à l'expiration de l'armistice de cinq jours, la guerre recommencerait entre la Prusse et l'Autriche, de quel côté seraient les probabilités de la victoire? Le *Times* se pose cette question et y répond ainsi qu'il suit:

« Le voisinage de Vienne, la ligne du Danube, le Marchfeld, l'île de Lobau et tous les lieux, maintenant classiques pour l'art militaire, ne sont pas certainement un terrain moins difficile que les défilés de Nachod ou de Trautenau. Napoléon lui-même a paru hésiter devant Vienne, et si les Prussiens tentent, toute autre manœuvre à part, une attaque de front sur la tête du pont de Florisdorf, le fils et l'héritier de l'archiduc Charles trouvera l'occasion d'avoir recours à toutes les ressources de la tactique paternelle. Les Autrichiens sont sur leur terrain, dans un pays dont ils connaissent tous les points, dans des positions qu'ils se sont étudiés à fortifier; mais toutes ces circonstances combattent en leur faveur à Sadowa et à Koenigsgrätz, comme à Solferino; cependant, là comme sur bien d'autres champs de bataille, ils n'en ont pas profité, non pas, certes, par manque de courage, mais peut-être en raison de cette mauvaise chance qui, depuis longtemps, s'est attachée à la fortune de l'Autriche et qui lui a fait préférer les alliances matrimoniales à la guerre.

» Cependant, il ne faudrait pas en conclure que le triomphe des Prussiens soit assuré.

» Les Prussiens jouent gros jeu, et ils risquent le tout pour le tout. Ils ont fait une marche de cinq cents milles dans le territoire

— Gardé par qui? demanda la baronne.

— Et Michel, et Jeanne, et Blérierie!... tous trois s'entendent pour défendre le trésor du client et du maître... et puis là, comme ailleurs, l'intempérance de mon père nous a fait renvoyer.

— C'est plutôt à ton insolence que nous devons d'avoir été mis à la porte.

— Pouvais-je supporter l'inconvenance de cette servante maîtresse?

— Quelle inconvenance?

— Son rire moqueur en me voyant donner le bras au maître de Treffieux.

— Elle riait de Bartamier, non de toi.

— Ça n'est pas vrai!

— Insolente! toujours insolente!... repartit le baron.

— Allons, dit à son tour Mme Du Taillis, vous vous expliquerez un autre jour, aujourd'hui taisez-vous.

De nouveau la paix fut rétablie dans le ménage.

Louise s'assit aux pieds de sa mère, et Du Taillis marcha de long en large dans le salon, sans doute pour se réchauffer, car le temps était à la neige, et, dans cette pièce sans feu, il faisait un froid de glace.

Du reste, sur ces trois visages amaigris par les privations, il ne restait aucun indice de colère.

Le regard de la mère était morne, Louise avait repris machinalement les pantoufles qu'elle brodait, l'œil seul de Du Taillis était animé; dans son regard se voyait cet éclat sinistre, reflet du désespoir.

Le baron songeait à la position heureuse qu'il avait eue... Sa pensée était déchirante, car elle embrassait toute sa vie; vie modeste pendant un certain temps, prudemment mesurée sur les revenus des Gouttes... changée plus tard, lorsque le gentilhomme fréquenta trop assidûment le grand-maître de Treffieux.

Sauf quelques rares exceptions, faire société avec plus riche ou plus haut placé que soi, est un danger, et dans ces rares exceptions c'est une souffrance, une amertume sur soi-même, une sorte de sourde envie qu'on n'ose s'avouer, mais qui existe en permanence; plaie sans cesse ravivée:

Par l'aspect de sa maison, si l'on revient d'un château;

Par les quelques minutes que l'on met à faire le tour de son jardin, quand on a mis dix fois ce temps pour traverser un parc;

Par un cheval plus vite, une arme plus soignée, un chien plus précieux... des vins plus fins, une table mieux servie...

Toute cette abondance, tout ce confort, centre du grand seigneur, ou du grand tenancier, fait

tristement songer le bourgeois ou le petit propriétaire assez robuste pour ne pas se ruiner et entraîne incontestablement à leur ruine les gens de la trempe de Du Taillis.

En ce moment suprême, où il allait compter avec lui-même, en établissant clairement, par une vente, l'étendue de ses ressources, le baron tremblait.

Pourquoi tremblait-il? n'était-il pas, depuis longtemps, préparé à la catastrophe qui, dans quelques heures, allait éclater?

Eh! non; Du Taillis n'était préparé à aucune catastrophe.

Comme la plupart de ceux qui se perdent, le gentilhomme, jusqu'alors, avait voulu ne pas comprendre le chiffre ascendant de ses dettes... Si ce chiffre, par instant, lui traversait l'esprit en traits de feu, le baron, pour se guérir de cette brûlure, dotait tout-à-coup son domaine d'une valeur démesurée.

Mais l'arrivée de Blérierie allait détruire tous ces mirages.

Le baron le savait, et il comprit si bien que le contraire était impossible que, sans s'adresser à personne, sans se parler à lui-même, il dit brutalement:

— Pour quelques mille francs qui doivent me rester, je ne vendrai pas.

Ces quelques mots, chez Du Taillis, n'étaient autre chose qu'un relevé de chiffres, appuyé sur cette réalité consolante ou sinistre: *Doit et Avoir*.

— Et l'expropriation? répliqua Louise.

Le baron tressaillit.

— Oui, l'expropriation, murmura-t-il, c'est à dire un hiver sans pain et sans abri!

— Sans pain et sans abri! répéta la baronne.

Un sanglot de la jeune fille fit frissonner le gentilhomme, qui examina avec terreur sa femme et son enfant.

— Oh! mon Dieu! murmura-t-il, comme s'il avait été blessé à mort; oh! mon Dieu!

Et se jetant, plutôt qu'il ne s'assit, sur le canapé, il y resta sans mouvement, la tête appuyée sur ses deux mains.

Le gentilhomme paraissait anéanti.

Dans cette prostration douloureuse, avait-il conservé la faculté de penser?... Hélas! oui. Seulement comme il se refusait une dernière fois à prévoir le pilogue de ce drame dont le dernier acte se jouait son esprit épouvanté, pour s'éloigner de cet épilogue, s'était réfugié dans la première partie de ce drame.

Du Taillis, dans son imprévoyance, montait plus haut pour tomber plus lourdement, ou mieux et

ennemi; ils sont séparés par trois grands royaumes de leur base d'opérations; ils ont en queue et en flancs des forteresses ennemies. La victoire est pour eux une condition absolue d'existence. L'ennemi qui est en face d'eux leur est très-probablement supérieur en nombre, ne leur est aucunement inférieur en courage, et s'il a contre lui une défaite, il a aussi pour lui une victoire.

» Les Prussiens ne se font pas d'illusion sur les dangers qu'ils courent. Tous leurs mouvements ont pour but la centralisation de leurs forces à Florisdorf, qui sera le théâtre, on doit le croire, de la prochaine lutte. D'un autre côté, les Autrichiens ont réuni toutes leurs troupes pour cette lutte suprême.

» Or, les Prussiens, avec l'infériorité du nombre, auront besoin de toute l'énergie qu'ils ont montrée à Nachod et à Königgrätz, non-seulement pour triompher des forces qu'ils auront à combattre, mais aussi des obstacles de la position prise par l'ennemi, et de cette résolution acharnée, désespérée, qu'une race noble et guerrière comme celle de l'Autriche ne manquera pas de leur opposer sur son propre terrain, sous les yeux de son empereur et pour la défense de sa capitale. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle un décret du 18 juillet qui sanctionne et promulgue le sénatus-consulte modifiant la Constitution et voté par le Sénat dans sa séance du 14. Voici le texte de ce sénatus-consulte :

SÉNATUS-CONSULTE

MODIFICATIF DE LA CONSTITUTION, ET NOTAMMENT DES ARTICLES 40 ET 41.

Art. 1^{er}. La Constitution ne peut être discutée par aucun pouvoir public autre que le Sénat procédant dans les formes qu'elle détermine.

Une pétition ayant pour objet une modification quelconque ou une interprétation de la Constitution, ne peut être rapportée en séance générale que si l'examen en a été autorisé par trois au moins des cinq bureaux du Sénat.

Art. 2. Est interdite toute discussion ayant pour objet la critique ou la modification de la Constitution, et publiée ou reproduite soit par la presse périodique, soit par des affiches, soit par des écrits non périodiques, des dimensions déterminées par le paragraphe 4^o de l'article 9 du décret du 17 février 1852.

Les pétitions ayant pour objet une modification ou une interprétation de la Constitution ne peuvent être rendues publiques que par la publication du compte-rendu officiel de la séance dans laquelle elles ont été rapportées.

Toute infraction aux prescriptions du présent article constitue une contravention punie d'une amende de cinq cents à dix mille francs.

Art. 3. L'art. 40 de la constitution du 14 janvier 1852 est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 40. Les amendements adoptés par la commission chargée d'examiner un projet de loi sont renvoyés au conseil d'Etat par le président du Corps-Législatif.

Les amendements non adoptés par la commission ou par le conseil d'Etat peuvent être pris en considération par le Corps-Législatif et renvoyés à un nouvel examen de la commission.

Si la commission ne propose pas de rédaction nouvelle, ou si celle qu'elle propose n'est pas adoptée par le conseil d'Etat, le texte primitif du projet est seul mis en délibération.

Art. 4. La disposition de l'article 41 de la constitution du 14 janvier 1852 qui limite à trois mois la durée des sessions ordinaires du Corps-Législatif est abrogée. Un décret de l'Empereur prononce la clôture de la session.

L'indemnité attribuée aux députés au Corps-Législatif est fixée à douze mille cinq cents francs pour chaque session ordinaire, qu'elle qu'en soit la durée.

En cas de session extraordinaire, l'indemnité continue à être réglée conformément à l'article 14 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852.

— Une dépêche privée annonce que la frégate cuirassée la *Provence* est arrivée devant Venise. La corvette à vapeur l'*Eclair* est en route pour la même destination, mais elle n'y arrivera que dans deux ou trois jours.

La frégate la *Provence* a exécuté la traversée de Toulon à Venise avec une vitesse constamment maintenue, et qui est le plus bel éloge que l'on puisse faire des qualités nautiques de ce navire.

— Une dépêche de Nice annonce la mort de M. Michel Garibaldi, avocat dans cette ville et frère du général Garibaldi.

— C'est le 5 août, dit le *Salut public*, que le chemin de Lyon à Bourg par la Dombes doit être reçu officiellement. L'inauguration en est fixée au 15 août.

Le matériel de ce chemin de fer diffère complètement de celui de nos autres chemins de fer français.

Toutes les voitures de train sont en communication, et on peut, pendant la marche, circuler d'un bout à l'autre du train. Il y a des salons qui seront, pendant la marche, chauffés à l'aide d'un thermostat; il y a enfin de ces endroits si utiles, dont l'absence est souvent fort désagréable pendant un trajet d'un long parcours.

Dans les conditions actuelles du matériel, un voyage en chemin de fer est une véritable fatigue; il sera, sur la ligne de Sathonay, une agréable promenade.

— Le gouvernement américain vient de faire une acquisition assez curieuse pour le service

de son armée : on a acheté 6,075 membres artificiels destinés aux soldats devenus invalides. Il y a 2,154 bras, 3,784 jambes, 44 mains, 9 pieds et 104 autres parties diverses. Vingt-trois fabricants ont travaillé à cet assortiment, qui a coûté 357,628 dollars.

— M. Louis Ulbach nous raconte un épisode inédit de la fable de l'*Aveugle et le Paralytique* :

Il y a quelque temps, à Tours, sur un pont, vivaient ensemble, exploitant la charité publique, un aveugle et un paralytique. Ils s'entraidaient, comme dans la fable. L'aveugle avait de bonnes épaules et le paralytique avait de bons yeux. Or, un jour, on promenait dans les rues de la ville les reliques de saint Martin, qui ont la réputation d'être fécondes en miracles; je ne sais si c'était pour conjurer une épidémie, pour faire pleuvoir ou pour empêcher la pluie.

Aussitôt que le paralytique aperçut la procession :

— Compère, dit-il à son associé, baisse-toi vite, que je monte sur tes épaules, et déguerpissons.

— Pourquoi donc ?

— Voici saint Martin qui va passer : il n'aurait qu'à nous guérir, à nous retirer notre gagne-pain !

Et ils se dépêchèrent d'échapper au miracle. Tout le monde ne tient pas autant que cela à ses infirmités; mais, peut-être bien que si l'on consultait une grande partie des gens qui sont morts, en offrant de leur rendre la vie, on trouverait de l'opposition et de la résistance parmi les rentiers du tombeau !

— Dernièrement un convoi funèbre passait par la porte de Fer, à Anvers, se dirigeant vers le cimetière de Kiel, lorsqu'on entendit du bruit dans la bière, qu'on s'empressa d'ouvrir. Aussitôt, l'homme que l'on croyait à l'état de cadavre, se mit sur son séant, parfaitement en vie. On l'enveloppa d'une couverture et il fut reconduit chez lui dans la voiture occupée par la famille.

— On sait qu'à Paris les maisons neuves sont obligatoirement pourvues d'eau que reçoit un réservoir d'une capacité qui varie d'un à deux mètres cubes, suivant l'importance de l'immeuble, et qui fournit de l'eau potable aux locataires.

Un de ces derniers soirs, un locataire de la rue de Douai, — nous pourrions citer le numéro, dit l'*Étendard*, — rentra chez lui ayant très-chaud. Il eut l'idée d'ouvrir la fenêtre de sa chambre qui donne sur la cour, où se trouve le réservoir de la maison, pour prendre un peu le frais.

Il y avait quelques instants qu'il était là quand il vit le couvercle du réservoir en question relevé, et à la surface de l'eau comme une masse agitée qu'il ne distinguait pas très-bien de loin.

Intrigué de ce fait anormal, le locataire descend, s'approche du réservoir et reconnaît le concierge de la maison qui prenait un bain, après s'être attaché des vessies sous les bras.

Aux interpellations du locataire indigné, le concierge s'est borné à répondre à peu près ceci : « Ma foi, depuis qu'il fait si chaud, ma femme et moi nous nous baignons ainsi tous les soirs, et personne encore ne s'en est plaint ! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons raconté dans notre dernier numéro le départ inopiné de deux jeunes gens de notre ville. Nous pensions que ce n'était qu'une fugue de quelques jours, et qu'avec les moyens qu'offre le télégraphe, ils seraient bientôt ramenés chez leurs parents.

Mais nous apprenons à l'instant que, malgré les recherches actives qui ont été faites jusqu'ici, aucun renseignement positif n'est encore parvenu sur la direction qu'ont pu prendre ces deux jeunes étourdis.

Nous ne pouvons donc que déplorer un coup de tête qui plonge dans le chagrin et de cruelles inquiétudes deux familles justement estimées dans notre ville, et nous nous expliquons aujourd'hui tout ce qui a pu se passer de fâcheux relativement à cette regrettable affaire.

Espérons que bientôt toute inquiétude aura cessé.

DIRECTION DE MM. NESTOR DE BIERNE ET H. GILLON.

A l'occasion des Courses et du Carrousel, l'administration a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 19 août, la nouvelle compagnie d'artistes lyriques donnera des représentations composées des ouvrages suivants :

La belle Hélène, opéra bouffe;
L'Eclair, opéra comique;
L'Ambassadrice, id.
La Sirène, id.
Le Mari à la porte, id.
Les Rendez-Vous bourgeois, etc., etc.

Nous recevons de New-York, où se juge l'affaire d'extradition de Lamirande, le caissier fugitif de la succursale de la Banque de France à Poitiers, la nouvelle d'un étrange incident, l'évasion de ce dépositaire infidèle.

C'est le mardi 3 juillet, à l'issue de l'audience tenue ce jour, que Lamirande est parvenu à se soustraire à la justice. Accompagné de son gardien Green, sous la surveillance duquel on lui permettait de sortir, il est entré dans un hôtel, où l'on versa à son cerbère un verre de vin qui l'endormit profondément. Quand il s'éveilla, on était au mercredi matin, et le bruit du canon annonçait que la fête anniversaire de l'indépendance, qui se célèbre le 4

core, il se parait de fleurs pour aller au sacrifice.

Il se vit enfant, unique héritier des Gouttes...

Puis marié, puis héritant de ce domaine qu'il aimait...

Un peu plus tard la naissance de Louise... à cause de cette enfant, un désir de surcroît de fortune... l'amélioration de sa propriété, une plus-value donnée aux Gouttes par les ressources des Gouttes.

La vente de quelques chênes pour payer le défrichement de quelques landes.

Ses prés arrosés par lui, ses haies taillées par lui, de jeunes arbres ramassés çà et là plantés dans des bordures... des sauvageons antés, afin que son enfant pût cueillir un fruit où était une épine.

Ses bestiaux surveillés par le maître, ses grains mesurés par le maître, vendus par le maître.

Toute une vie honnête, laborieuse, amenant l'hiver un sommeil de plomb dès la tombée du jour, et l'été vers midi, une somnolence de quelques heures, quand bourdonnent au-dehors les abeilles, pendant que les oiseaux cachés dans les fourrés ne chantent plus...

La plus rude misère, dans la misère de Du Taillis, était, pour le gentilhomme, de ne plus dormir.

Ces souvenirs de bonheur paisible passèrent si frais dans la tête brûlante du baron, qu'il se re-

dressa rajeuni, défatigué, si nous pouvons employer ce mot.

Alors il ne songeait plus à conserver les Gouttes; il n'enviait pas la futaie de Treffieux... Ce qu'il voulait, c'était qu'il lui restât quelques arpents de terre, ou plutôt les quelques mille francs nécessaires pour acheter un modeste héritage... une maison de paysan... un champ autour de ce logis ignoré dans le monde... pour lui un vêtement grossier... pour Louise et pour sa mère des robes chaudes... pour tous trois le travail, sans dettes criardes au-dehors, sans guerre à l'intérieur... après le travail, le repos; pendant le repas du soir, le feu de la veillée; après la veillée, le repos.

Pour Louise, un propriétaire campagnard... un homme ayant du bien... travailleur, robuste, artisan.

Une idée nouvelle venait de poindre dans le cerveau du gentilhomme. Le prodigue avait songé à Pierre Déséchaud.

Allant vers Louise, dont il prit la main :

— Faut-il te dire un rêve que j'ai fait ? demanda-t-il avec une sérénité qui lui était étrangère.

— Quel rêve ?

— Un rêve de bonheur.

— Le moment est bien choisi, fit dérisoirement

la jeune fille.

— Ce rêve ne se rattache pas aux Gouttes.

Et comme Louise haussait les épaules avec pitié sur eux tous :

— Père, dis-nous ton rêve, repartit la baronne tout-à-fait radoucie.

Du Taillis, se rapprochant de sa femme, raconta avec une certaine limite ce que nous avons essayé de raconter : seulement, impressionné dès les premiers mots par l'air dédaigneux de sa fille, il écarta de son récit la maison du paysan, et n'osa prendre sur lui de parler du meunier.

— Ton rêve n'est pas si bête, dit la baronne.

— Et le moyen de réaliser cette agréable pastorale ? interrompit avec un sourire plein d'amertume la jeune fille.

— Le maître de Treffieux nous procurera ce moyen, répondit le gentilhomme; j'ai foi en lui; lorsque le prix des Gouttes aura été débattu, je lui dirai...

— Voici le comte, interrompit la jeune fille qui s'était levée vivement.

Une voiture en effet arrivait dans la cour. Elle décrivit le cercle et vint se ranger devant le perron, tandis que Louise se hâta d'allumer le feu.

Un coup fut frappé à la porte du salon, le notaire

entra suivi de Jeanne et de Michel.

— Où donc est le maître de Treffieux ? demanda Du Taillis.

— Monsieur le comte ne viendra pas.

— Ah ! répliqua le baron, qui examina furtivement Michel et Jeanne.

Le regard de Louise se fixa interrogateur, inquiet, sur la fille du régisseur.

— Bien que le maître de Treffieux ne soit pas là, reprit froidement Bléterie, parlons des Gouttes.

— Parlons des Gouttes, repartit avec hésitation le gentilhomme.

— Quelles sont vos prétentions pour cette propriété ?

— J'ai preneur, dit le baron, pour cent trente mille francs.

— Mais le prix est déjà raisonnable, interrompit le notaire.

— Je n'ai pas dit mon dernier mot; et mon dernier mot est de beaucoup au-dessus de ce chiffre.

Bléterie se leva tranquillement.

— Voulez-vous mon dernier mot, à moi ? répliqua-t-il.

— Pourquoi pas ? puisque nous sommes ici pour le savoir.

(La suite au prochain numéro.)

juillet, avait commencé. Le dormeur ne fut pas médiocrement surpris de se trouver là. Ce qui acheva de l'abasourdir, ce fut de ne plus voir le prisonnier. Ce dernier était parti sans laisser son adresse.

MM. Coudert frères, représentants en cette circonstance du gouvernement français, ont offert une récompense de 2,000 dollars (10,000 fr.) pour l'arrestation de Lamirande.

(Le Phare.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 25 juillet. — Il est positif qu'une partie de la flotte italienne, sous les ordres du contre-amiral Albini, est restée dans les eaux de Lissa.

Le Temps, qui publie cette dépêche, ajoute : Nos dernières informations portent que les négociations pour l'armistice sont en bonne

voie, et que l'armistice sera probablement signé avant l'expiration de la trêve.

Les négociations pour la paix auront probablement lieu dans une petite ville d'Allemagne.

Florence, 24 juillet. — Des avis de Berlin annoncent que la Prusse, considérant la conclusion de l'armistice comme imminente, a consenti à prolonger le délai de cinq jours fixé pour la suspension d'armes.

Londres, 24 juillet, 10 h. soir. — De graves désordres ont eu lieu, ce soir, à Hyde-Park et dans Oxford-Street. La foule était immense. Des pierres et autres projectiles ont été lancés contre les policemen. Les horse-guards et des détachements d'infanterie ne sont parvenus à expulser le public, qui avait envahi le parc, que vers neuf heures du soir. Beaucoup de fonctionnaires de la police ont été blessés grièvement. Les désordres dans Oxford-Street ont duré jusqu'à dix heures du soir. Beaucoup de personnes ont été arrêtées.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

La BOURSE DE PARIS est le plus utile et le meilleur marché de tous les journaux financiers.

Il compte aujourd'hui un nombre considérable d'abonnés et doit son grand succès au BULLETIN AUTHENTIQUE DES TIRAGES FINANCIERS qu'il publie toutes les semaines, à la modération de son PRIX : 6 FR. PAR AN, et à l'ensemble très-complet de tous les autres renseignements sur la Bourse, qu'il donne exactement.

Les abonnements sont tous d'un an et le prix est de 6 fr. — Bureaux rue Taitbout, 3, Paris.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse a eu une bonne tenue cette semaine, elle n'a éprouvé ni défaillances, ni réactions exagérées de part ni d'autre.

Calme, ferme et réfléchi, elle s'est inspirée à propos et avec modération des événements qui se sont déroulés depuis huit jours devant elle.

Elle a accueilli avec faveur, mais avec une réserve prudente les bonnes nouvelles qui semblent promettre la fin prochaine de cette large effusion de sang qui attriste et commence à faire réfléchir l'Europe.

Dés jeudi, le 5 0/0, qui n'avait pas quitté le cours de 68, haussait de 43 c.; le 5 0/0 italien, plus agité, de 1-25, et le Mobilier, dont la tenue semble se raffermir, de 22-30.

Samedi, la hausse prenait des proportions plus considérables : la Rente montait à 69 52 1/2; l'italien à 56-20; et le Mobilier à 672-23.

Aujourd'hui lundi, la physionomie du marché est encore meilleure, car les nouvelles sont aussi plus favorables. Le 5 0/0 dépasse un moment le cours de 69-63 et conserve celui de 69-30; l'italien celui de 56-23, après avoir touché celui de 57. Après les mêmes vicissitudes, le Mobilier finit à 685.

Toutes les autres valeurs subissent à peu près les mêmes fluctuations, et clôturent en conservant quelques avantages sur les prix de l'avant-veille. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CARPENTIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Carpentier, marchand de pipes, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers, dans le délai de 20 jours, à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce le mercredi 22 août prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (345)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CANUÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph-Charles Canué, boulanger, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter dans le délai de 20 jours, en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers, à M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres de créances accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu, le mardi 21 août prochain, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (346)

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de départ,

UN MAGASIN DE MODES

Très-achalandé.

S'adresser à M^{me} BONNEL, rue Saint-Jean, 51, à Saumur.

Toutes facilités de paiement. (336)

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

MAISON

Fraîchement restaurée,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER BOUTIQUE et MAISON De boulanger,

55, rue Notre-Dame, à Saumur. S'adresser à M. CORMERY, rue Verte. (347)

A LOUER

Pour Noël prochain,

MAISON DE CAMPAGNE, située au Pont-Fouchar, rue des Pauvres, composée de cuisine et salon au rez-de-chaussée; deux grandes chambres et deux plus petites au premier, grenier au-dessus; remise, écurie, pressoir, cave, petite cour, et beau jardin bien affrui.

S'adresser à M. ARRAULT-SUREAU, à Bagneux. (344)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

AVIS

M. MENIER Père,

Distillateur à Saumur,

A l'honneur de prévenir qu'il continue sa fabrication comme par le passé et qu'il n'a rien changé dans sa manière d'opérer. (348)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Vient de paraître :

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis tous les jeudis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 24 JUILLET. | | | BOURSE DU 25 JUILLET. | | |
|---|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 68 70 | » | » | 68 67 | » | » |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 97 | » | » | 96 50 | » | » |
| Obligations du Trésor. | 456 25 | » | » | 453 75 | » | » |
| Banque de France. | 3555 | 5 | » | 3550 | » | 5 |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1290 | » | 20 | 1295 | 5 | » |
| Crédit Foncier colonial. | 600 | » | » | 602 50 | 2 50 | » |
| Crédit Agricole. | 617 50 | 7 50 | » | 615 | » | 2 50 |
| Crédit industriel. | 671 25 | 11 25 | » | 670 | » | 1 25 |
| Crédit Mobilier. | 650 | » | 20 | 650 | » | » |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 882 50 | » | 17 50 | 870 | » | 12 50 |
| Orléans (estampillé). | 855 | » | 5 | 855 | » | » |
| Orléans, nouveau. | » | » | » | » | » | » |
| Nord (actions anciennes). | 1127 50 | 2 50 | » | 1120 | » | 7 50 |
| Est. | 527 50 | » | 2 50 | 525 | » | 2 50 |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 860 | » | 7 50 | 865 | 5 | » |
| Lyon nouveau. | » | » | » | » | » | » |
| Midi. | 530 | » | » | 530 | » | » |
| Ouest. | 551 25 | » | 3 75 | 550 | » | 1 25 |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1555 | » | » | 1550 | » | » |
| Canal de Suez. | 350 | » | » | 350 | » | » |
| Transatlantiques. | 495 | » | 10 | 495 | » | » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 54 | » | 2 | 52 50 | » | 1 50 |
| Autrichiens. | 362 50 | » | 7 50 | 360 | » | 2 50 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 385 | » | 10 | 390 | 5 | » |
| Victor-Emmanuel. | 82 | » | 3 | 84 | 2 | » |
| Romains. | 64 | » | » | 65 | 1 | » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 350 | » | 5 | 340 | » | 10 |
| Saragosse. | 130 | » | 5 | 120 | » | 10 |
| Séville-Xérés-Séville. | 31 | » | » | 32 | 1 | » |
| Nord-Espagne. | 101 | 1 | » | 102 | 1 | » |
| Compagnie immobilière. | 410 | » | 1 25 | 410 | » | » |
| OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr. | | | | | | |
| Nord. | 305 | » | » | 304 75 | » | » |
| Orléans. | 302 50 | » | » | 301 | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 300 | » | » | 299 | » | » |
| Ouest. | 299 75 | » | » | 298 | » | » |
| Midi. | 299 50 | » | » | 298 75 | » | » |
| Est. | 301 | » | » | 301 50 | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature et contre. En mairie de Saumur, le